



## Conditions d'Annulation

Si l'annulation intervient :

- **Plus de 90 jours** avant le début de votre séjour, les acomptes sont remboursés avec une déduction de 5 euros de frais de dossier et de correspondance.
- **Moins de 90 jours** avant le début du séjour, les acomptes restent acquis au Manoir de la Malartrie .
- **Moins de 15 jours** avant le début du séjour, les acomptes restent acquis au Manoir de la Malartrie qui réclamera et/ou prélèvera le solde du prix de la location ou du séjour si la location ou le séjour reste vacant suite à l'annulation.

Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du début du séjour, Le Manoir de la Malartrie peut disposer de ses chambres. Les acomptes restent acquis au Manoir de la Malartrie qui réclamera et/ou prélèvera le solde du prix de la location ou du séjour si la location ou le séjour reste vacant suite à l'annulation.

En cas de séjour / location écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au Manoir de la Malartrie .

En cas d'annulation d'une réservation **du fait du Manoir de la Malartrie**, celui-ci s'engage à informer le client de l'annulation de sa réservation par tout moyen et à rembourser les acomptes versés par le client sous 8 jours.